

Octobre 2013

Détection des résidus d'antibiotiques

La méthode officielle d'analyse des résidus d'antibiotiques pour le paiement du lait va bientôt changer.

Pourquoi changer de méthode ?

Cette évolution s'inscrit dans la démarche de révision périodique des méthodes d'analyses supervisées par le Ministère de l'Agriculture en matière de sécurité sanitaire des aliments.

Après une étude technique menée par le CNIEL en 2012/2013 sur plusieurs tests du marché, un nouveau schéma de détection a été décidé et validé par les autorités compétentes.

Deux objectifs ont guidé ce choix :

- Améliorer continuellement la recherche spécifique des antibiotiques prescrits en élevage laitier.
- Gagner en réactivité, grâce à l'utilisation de tests rapides pour les analyses de confirmation.

Méthode officielle pour le paiement du lait (tanks)

Pour les échantillons prélevés dans les exploitations laitières en vue du paiement du lait, la méthode consiste à réaliser :

- **Un test de dépistage,**
qui détecte des inhibiteurs au sens large, parmi lesquels les antibiotiques, mais aussi potentiellement d'autres substances inhibitrices (colostrum, résidus lessiviels, etc.),
- **En cas de résultat positif au dépistage, des analyses de confirmation** qui permettent de cibler plus spécifiquement les résidus d'antibiotiques.

Les laboratoires interprofessionnels laitiers ont une reconnaissance officielle pour réaliser ces analyses. Le personnel est habilité et applique une procédure précise.

La nouvelle combinaison de tests

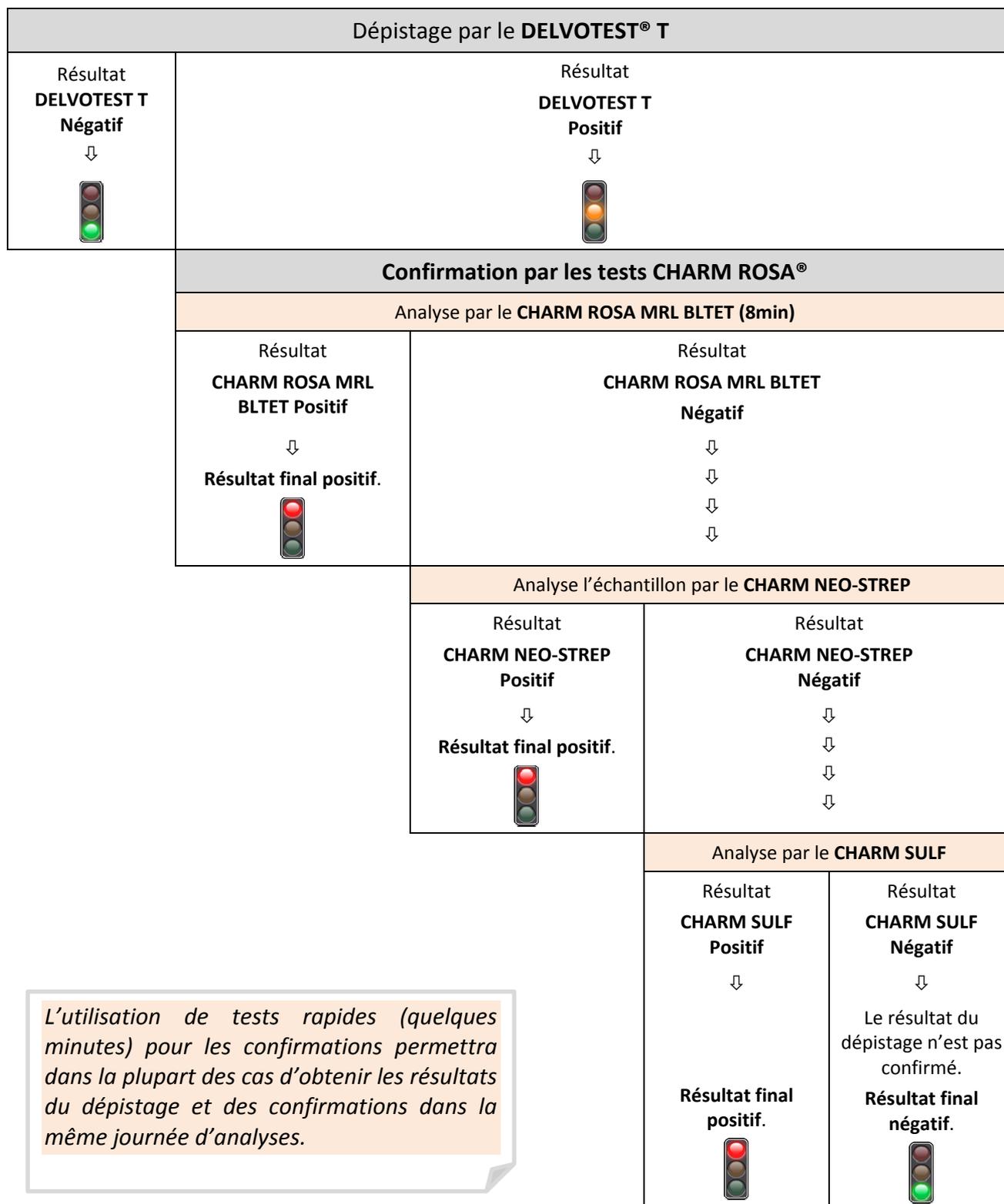
- Le **DELVOTEST®T** (DSM Food Specialties - Pays-Bas) est choisi comme test de dépistage. C'est un test microbiologique à spectre large de détection.
- Les tests **CHARM ROSA MRL BLTET® 8 minutes, CHARM NEO/STREP® et CHARM SULF®** (CHARM SCIENCES - Etats-Unis) sont choisis comme tests de confirmation, à réaliser en cascade (Cf. schéma page suivante).

La mise en œuvre des nouveaux tests se fera par étape, en décembre pour les confirmations, en janvier pour le dépistage.

**Seule la méthode officielle pratiquée au laboratoire reconnu fait foi pour le paiement du lait.
Les tests en ferme ou en usine ont une valeur indicative, pour contribuer à
prévenir la livraison d'un lait contenant des résidus.**

Méthode officielle pour le paiement du lait à partir de janvier 2014

La détection des antibiotiques sera mise en œuvre à partir de 2014 pour le paiement du lait selon le schéma suivant :



Seule la méthode officielle pratiquée au laboratoire reconnu fait foi pour le paiement du lait.
Les tests en ferme ou en usine ont une valeur indicative, pour contribuer à prévenir la livraison d'un lait contenant des résidus.

Les étapes du changement

Le changement visant à utiliser la nouvelle combinaison de tests sera mis en œuvre par étapes :

 <p>30 Nov. 2013</p>	<ul style="list-style-type: none">• <u>Actuellement et jusqu'au 30 novembre 2013</u>, Le test de dépistage est ECLIPSE 3G® (ZEU - Espagne). Les tests de confirmation sont le CHARM ROSA MRL BLTET® 8 min, et une analyse sur gélose au <i>Bacillus subtilis</i>.
 <p>1^{er} Déc. 2013</p>	<ul style="list-style-type: none">• <u>A partir du 1er décembre 2013</u> : Confirmation par les tests CHARM ROSA MRL BLTET® 8 min, CHARM NEO/STREP® et CHARM SULF® et abandon de l'analyse sur gélose au <i>Bacillus subtilis</i>.
 <p>1^{er} Jan. 2014</p>	<ul style="list-style-type: none">• <u>A partir du 1er janvier 2014</u> : Dépistage par le DELVOTEST®T et abandon du test ECLIPSE 3G® (au plus tard au 15 janvier 2014).

Que signale un résultat positif au dépistage ?

Il indique une anomalie, un lait **contenant potentiellement des résidus d'antibiotiques, ou tout autre inhibiteur**. Un inhibiteur est une substance qui freine ou empêche le développement microbien, et est donc indésirable en transformation laitière. Il est important d'identifier les sources potentielles de résidus ayant une action d'inhibition pour éviter les accidents.

Les méthodes évoluent continuellement pour permettre de cibler de mieux en mieux les différentes familles d'antibiotiques conformément aux exigences des pouvoirs publics.

Que se passe-t-il si le résultat est confirmé positif ?

Seul un résultat positif en confirmation entraîne l'application d'une pénalité selon les modalités prévues par accord interprofessionnel. Il indique la présence de résidus d'antibiotiques dans le lait.

Il est important de bien rechercher les sources potentielles de résidus et les causes d'anomalies, pour maîtriser les risques et éviter les accidents.

Un outil d'aide au diagnostic (questionnaire « OPAIA ») a été élaboré par le CNIEL et peut vous servir de guide pour accompagner le producteur dans cette recherche de causes.

A propos des tests pratiqués à la ferme ou en usine

Si, pour diverses raisons et dans un souci préventif, vous avez choisi de pratiquer ou de faire réaliser des tests sur du lait de tank, ou sur le lait d'un animal, c'est sous votre responsabilité.

Veillez alors aux points suivants :

Au domaine d'application du test que vous utilisez :

- ✔ Type de lait (mélange, individuel, espèce animale)
- ✔ Spectre de détection (familles d'antibiotiques ciblées)

Au respect d'une procédure de prélèvement rigoureuse :

- ✔ Lait rendu homogène avant prélèvement
- ✔ Echantillonnage de tous les contenants (si plusieurs)
- ✔ Premiers jets écartés (si lait individuel)
- ✔ Flacon propre et absence de conservateur
- ✔ Matériel de prélèvement bien lavé et rincé

A maîtriser les conditions d'emploi du test :

- ✔ Date de validité du test et conservation appropriée
- ✔ Température et temps d'incubation
- ✔ Utilisation de témoins positif(s) et négatif
- ✔ Interprétation du test : lecteur automatique contrôlé ou grille d'interprétation de référence.

Les tests réalisés à la ferme ou en laiterie sont des outils d'aide à la décision.

Ils ne sont pas opposables en cas de litige.

12 conseils aux producteurs pour éviter les problèmes

- ✔ **Identifier systématiquement et marquer visuellement tous** les animaux traités, y compris les animaux taris
- ✔ Enregistrer **tous les traitements** (en lactation et au tarissement) dans le **cahier sanitaire** et conserver les ordonnances
- ✔ Bien **connaître les exigences d'utilisation des médicaments** employés, et **se conformer à la prescription du vétérinaire**
- ✔ Bien **transmettre les consignes** en cas de changement de trayeur
- ✔ **Ecarter le lait de tous les quartiers** pendant tout le temps d'attente
- ✔ Respecter la période colostrale (**pas de livraison avant le 7^{ème} jour suivant le vêlage**)
- ✔ Être vigilant sur les **animaux taris** : bien vérifier le **délai d'attente** à appliquer en cas de **durée de tarissement courte ou de vêlage avant terme**
- ✔ Prendre aussi en compte les **traitements autres qu'intra-mammaires (oblets, injections, sprays, pommades, etc.)**
- ✔ Ne pas utiliser de **bidons de dérivation trop petits**
- ✔ Ne pas laisser du **lait résiduel dans la griffe**. Bien la rincer après la traite d'un animal traité
- ✔ En cas de doute, **prévenir son collecteur avant la collecte**
- ✔ En cas de doute, **afficher sur le tank** que le lait ne doit pas être collecté.

**Seule la méthode officielle pratiquée au laboratoire reconnu fait foi pour le paiement du lait.
Les tests en ferme ou en usine ont une valeur indicative, pour contribuer à
prévenir la livraison d'un lait contenant des résidus.**